

Le Relecq-Kerhuon, le 24 décembre 2019,

Objet : Mutation du fonds FEE Sécurité

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de part(s) du fonds commun de placement d'entreprise FEE Sécurité (code externe : 990000054489) géré par la société de gestion Federal Finance Gestion (la "**Société de Gestion**").

FEE Sécurité est un fonds de classification « monétaire à valeur liquidative variable standard » dont l'objectif est de préserver le capital du fonds et offrir une performance égale à l'Eonia capitalisé net de frais de gestion. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants la performance du fonds peut être inférieure à celle de l'EONIA capitalisé.

1. L'opération

Dans le cadre de la refonte de sa gamme de fonds d'épargne salariale, la Société de Gestion a décidé de procéder à l'absorption des fonds communs de placement d'entreprise FEE Obligations et FEE Solidarité ISR (le ou les "**Fonds Absorbé(s)**") par le fonds FEE Sécurité (le "**Fonds Absorbant**"). Le Fonds Absorbant sera modifié pour obtenir un fonds de type obligataire court terme dont la dénomination sera FEE Trésorerie ESG.

Les opérations de fusion et de mutation ont reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 23 décembre 2019 et prendront effet le 30 janvier 2020 (ci-après désignée la "**Date d'Effet**") sur la valeur liquidative du 30 janvier 2020.

Si cette mutation ne vous convient pas, nous vous rappelons que vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais des parts disponibles. Vous pouvez également bénéficier d'un arbitrage gratuit vers un autre fonds accessible dans le cadre de votre plan d'épargne salariale.

2. Les modifications entraînées par l'opération

- **Le profil de risque**

Modification du profil rendement / risque : OUI

Augmentation du profil rendement / risque : OUI

L'augmentation du profil de rendement / risque s'explique par l'augmentation de la fourchette de sensibilité liée à la détention d'au moins 25% de titres de maturité supérieure à deux ans.

- **Augmentation des frais : OUI**

- **Les principales évolutions pour le fonds sont les suivantes :**

- **Modification de l'objectif de gestion** : Son objectif est de fournir une performance égale à l'indice Bloomberg Barclays Euro Agg 1-3 diminué des frais de gestion, tout en intégrant les critères ESG dans le processus de construction du portefeuille.
- **Sensibilité** : La sensibilité moyenne du FCP aux taux d'intérêt était de 0 à 0,5 avant la mutation, elle sera de 0 à 1,5 après la mutation.
- **Fonds solidaire** : Le fonds devient un fonds solidaire c'est-à-dire que son actif est investi en permanence entre 5 et 10% en titres émis par des entreprises solidaires

FEDERAL FINANCE GESTION

1, allée Louis Lichou – BP 97 – 29802 Brest Cedex 9 – Tél 09 69 32 88 32 – Fax 02 98 00 28 59 – www.federal-finance-gestion.fr
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 € - SIREN 378 135 610 RCS Brest
Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – N° GP 04/006 du 22/03/2004 – TVA : FR 87 378 135 610.

agréées en application de l'article L 3332-17-1 du code du travail ou en parts de FCPR ou en titres émis par des sociétés de capital-risque dites « solidaires ».

- **Filtre extra-financier** : Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) seront appliqués dans le choix des investissements.

- Vous trouverez, ci-après un tableau comparatif des éléments modifiés :

	Avant	Après
Dénomination	FEE Sécurité	FEE Trésorerie ESG
Société de gestion	Federal Finance Gestion	
Dépositaire et Conservateur	CACEIS Bank	
Déléataire de la gestion comptable	CACEIS Fund Administration	
Déléataire de la gestion administrative	Federal Finance	
Objectif de gestion	Son objectif est de préserver le capital du fonds et offrir une performance égale à l'Eonia capitalisé net de frais de gestion. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants la performance du fonds pourra être inférieure à celle de l'EONIA capitalisé.	Son objectif est de fournir une performance égale à l'indice Bloomberg Barclays Euro Agg 1-3 diminué des frais de gestion tout en intégrant les critères ESG dans le processus de construction du portefeuille.
Stratégie d'investissement	<p>La stratégie d'investissement repose sur une sélection active des instruments du marché monétaire répondant, d'une part, à des critères d'ordre quantitatif tels que la durée de vie et les conditions financières d'une durée de vie moyenne pondérée inférieure ou égale à 12 mois et, d'autre part, à des critères d'ordre qualitatif tels que la qualité de l'émetteur reflétée par sa notation.</p> <p>Le portefeuille du fonds est investi principalement dans des instruments du marché monétaire ou dans des dépôts à terme d'établissements de crédit.</p> <p>L'investissement est réalisé en titres de créance et valeurs assimilées de toute nature de 0 à 100% de l'actif et en OPC « monétaires standard » et/ou OPC « monétaires court terme » de 0 à 92,5%.</p> <p>Après analyse, le gérant sélectionne uniquement des titres jugés de haute qualité de crédit. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion pourra recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites plus précisément dans le règlement du FCP. Les titres de créance et valeurs assimilées sont soit à taux fixe, soit à taux variable ou révisable (EONIA ou EURIBOR). Ces titres peuvent être adossés à un ou plusieurs contrat(s) d'échange de taux d'intérêt (« swap(s) de taux »).</p> <p>Le fonds pourra être investi jusqu'à 92,5% maximum en OPC « monétaires standard » et/ou OPC « monétaires court terme ». Dans cette catégorie d'investissement, il peut être investi à plus de 50% de son actif total dans les FCP Federal Support Court Terme ESG, Federal Support Monétaire ESG ou Federal Support Trésorerie ISR, gérés par Federal Finance Gestion.</p> <p>La sensibilité du portefeuille s'inscrit</p>	<p>Le fonds est exposé à des titres de taux libellés en euro jusqu'à 100% de ses encours via des investissements directs ou par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs OPC pouvant appartenir à la gamme de fonds gérée par Federal Finance Gestion. Le FCPE pourra investir pour plus de 50% de son actif dans un même OPC. Le FCPE peut être investi à plus de 50% de son actif total dans les FCP Federal Support Court Terme ESG, Federal Support Monétaire ESG, Federal Support Trésorerie ISR ou Federal Obligation Variable ISR, gérés par Federal Finance Gestion.</p> <p>La sensibilité moyenne du FCP aux taux d'intérêt est comprise entre 0 et 1,5. L'exposition aux marchés actions ne pourra excéder 10% de l'actif net.</p> <p>Le FCPE pourra détenir des titres de dettes du marché monétaire ou obligataire, à taux fixe ou à taux variable ou révisable. Ces instruments d'émetteurs souverains ou d'émetteurs privés seront de notation minimum « Investment grade » selon le système de notation interne de la société de gestion.</p> <p>Le fonds interviendra sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré afin de couvrir les risques de taux et/ou de crédit.</p> <p>Le fonds est un fonds solidaire, son actif est donc investi en permanence entre 5 et 10% en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L 3332-17-1 du code du travail ou en parts de FCPR ou en titres émis par des sociétés de capital-risque, sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 40% de titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du code du travail.</p> <p>L'investissement en titres non cotés se caractérise généralement par une faible liquidité. La rémunération tient compte de l'objectif</p>

FEDERAL FINANCE GESTION

1, allée Louis Lichou – BP 97 – 29802 Brest Cedex 9 – Tél 09 69 32 88 32 – Fax 02 98 00 28 59 – www.federal-finance-gestion.fr
 Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 € - SIREN 378 135 610 RCS Brest
 Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – N° GP 04/006 du 22/03/2004 – TVA : FR 87 378 135 610.

	<p>dans une fourchette de 0 à 0,5.</p> <p>Les titres éligibles au portefeuille ont une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours soit directement soit par couverture du risque de taux par des swaps.</p> <p>Par ailleurs, la société de gestion du FCP attire l'attention des porteurs sur le fait que le FCP utilisera le dispositif dérogatoire d'investissement dans la dette publique monétaire. Ainsi, le FCP pourra placer plus de 5% et jusqu'à 100% de ses actifs dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les émetteurs listés dans le règlement du FCP.</p> <p>La MMP du portefeuille (Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'échéance, dénommée en anglais WAM - Weighted average maturity) - est inférieure ou égale à 6 mois. La DVMP du portefeuille (Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers, dénommée en anglais WAL - Weighted average life - et calculée comme la moyenne des maturités finales des instruments financiers) est inférieure ou égale à 12 mois.</p> <p>Le gérant peut intervenir sur les marchés français et étrangers, réglementés et de gré à gré de produits dérivés pour se couvrir contre le risque de taux pour réaliser l'objectif de gestion du fonds.</p>	<p>solidaire des dites entreprises et pourra être inférieure à celle du marché.</p> <p>Au sein de ces univers d'investissement, le gérant doit sélectionner des investissements ne répondant pas seulement à des critères de rentabilité et de risque mais également à des critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance. Dans cette perspective, il s'appuie sur l'expertise des analystes financiers de FEDERAL FINANCE GESTION mais aussi sur de nombreuses sources d'information externes, comme les agences de rating extra-financières, les sociétés de courtage et les rapports d'ONG. Ainsi, le fonds peut être investi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en parts d'OPC ayant reçu un label d'investissement responsable reconnu par les pouvoirs publics de leurs pays de domiciliation (tel que, par exemple, le label ISR en France, le label Luxflag au Luxembourg). L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les labels peuvent différer qualitativement en fonction du pays d'attribution. - ou, à défaut, en fonds présentant une qualité d'intégration des enjeux ESG satisfaisante. <p>Dans ce dernier cas, la société de gestion effectuera les études spécifiques des fonds sous-jacents afin de s'assurer notamment que ces derniers disposent de contraintes de gestion ESG suffisantes, allant en tout état de cause au-delà des exclusions légales (telles par exemple de l'exclusion des entreprises impliquées dans la fabrication de mines anti-personnel ou bombes à sous-munitions).</p> <p>Afin de garantir dans le temps la qualité des investissements réalisés, une revue a minima annuelle des fonds sous-jacents portant sur les enjeux ESG sera réalisée. Concernant les investissements en titres vifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un filtre normatif exclut les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les Etats ayant de mauvaises pratiques sur des thématiques fondamentales (droits de l'Homme, travail des enfants...); - une analyse de la performance ESG relative des émetteurs est réalisée. Elle se traduit par un rating allant de A (meilleur score) à E. <p>L'univers investissable est constitué des émetteurs notés de A à D des valeurs composant l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate. L'application de ce processus de sélection conduit à une réduction de 20 % de l'univers d'investissement. L'application du filtre ESG permet d'exclure 20% de l'univers d'investissement les valeurs les moins bonnes de l'univers investissable d'un point de vue best in class après application du premier filtre normatif. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au-moins 90% de l'actif net.</p> <p>Le fonds peut investir de manière accessoire dans des titres de marchés émergents et de dette de haut rendement (high Yield) ou dans des titres émis dans des devises autres que</p>
--	--	---

FEDERAL FINANCE GESTION

1, allée Louis Lichou – BP 97 – 29802 Brest Cedex 9 – Tél 09 69 32 88 32 – Fax 02 98 00 28 59 – www.federal-finance-gestion.fr
 Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 € - SIREN 378 135 610 RCS Brest
 Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – N° GP 04/006 du 22/03/2004 – TVA : FR 87 378 135 610.

		l'euro.
Profil de risque		<p>Nouveaux risques :</p> <p>Risque de liquidité : risque de ne pouvoir obtenir à brefs délais le rachat des instruments figurant en portefeuille, soit parce que ces instruments sont négociés sur un marché peu actif, soit parce qu'ils ne sont pas cotés. Les titres émis par les entreprises solidaires se caractérisent généralement par leur faible liquidité. Ce risque est présent de manière accessoire, jusqu'à 10% de l'actif net.</p> <p>Risque actions : risque d'une baisse de la valeur du portefeuille en raison de la détérioration des marchés actions.</p> <p>Risque lié à l'utilisation des IFT Les stratégies mises en œuvre via les instruments financiers à terme (IFT) proviennent des anticipations du gérant. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative. Les autres risques sont identiques à ceux du Fonds Absorbé.</p>
Frais indirects maximum	0,10%	1%
Durée de placement recommandée	1 mois	1 an

3. Les éléments à ne pas oublier

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) du Fonds Absorbant. Le DICI et le Prospectus sont disponibles auprès de la Société de Gestion, sur simple demande écrite à Federal Finance Gestion, 1 allée Louis Lichou - 29 480 Le Relecq-Kerhuon ou à l'adresse électronique suivante : contact@arkea-is.com

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments distingués.



Alain GUELENNOC
Directeur Général

FEDERAL FINANCE GESTION

1, allée Louis Lichou – BP 97 – 29802 Brest Cedex 9 – Tél 09 69 32 88 32 – Fax 02 98 00 28 59 – www.federal-finance-gestion.fr
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 € - SIREN 378 135 610 RCS Brest
Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – N° GP 04/006 du 22/03/2004 – TVA : FR 87 378 135 610.